

**DÉNEIGEMENT**

**Déblaiement de la neige**

La municipalité de Saint-Cergue souhaite rappeler aux automobilistes les dispositions d'application de l'article 2 du règlement communal sur le déblaiement de la neige du 23 décembre 2004: les conducteurs de voitures automobiles ne laisseront pas leur véhicule sur des places de parc ou des voies publiques s'ils peuvent prévoir que l'enlèvement de la neige en serait gêné.

En vertu de ces dispositions, tout véhicule stationné sur une voie publique, entravant le déblaiement de la neige, sera évacué aux frais du propriétaire. La municipalité décline toute responsabilité pour des dégâts qui pourraient être occasionnés à des véhicules par les engins de déneigement et de salage, et par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.

**Tournée de déneigement**

Le déneigement s'effectue normalement entre 04:00 et 07:00 et il faut environ 3 heures pour déblayer la neige. S'il commence à neiger à 06:00, il faudra donc attendre 09:00 au minimum avant l'évacuation complète de la neige.

**Adapter sa conduite**

Il convient de rappeler que la sécurité routière hivernale ne dépend pas seulement de l'état des routes. Les usagers doivent adapter la conduite de leur véhicule aux conditions locales et leurs déplacements aux circonstances. L'équipement adéquat des véhicules est également primordial.

**Salage et gravillonnage**

Les salages et/ou le gravillonnage sont effectués en cas de besoin, ainsi que l'épandage des copeaux.

**Parcage hivernal**

En cas de chutes de neige et afin de ne pas gêner le déneigement et le salage, des parkings de délestage sont à votre disposition:

- Parking de la place Sy-Vieuxville, partie du bas depuis la place pour handicapé, direction local de voirie;
- Parking du chemin Jean-Jacques Rousseau;
- Moitié du parking de la route d'Arzier, côté route cantonale.

Pour les autres parkings, se conformer à la signalisation en place.

**Déneigement privé, entretien des trottoirs et des entrées de propriétés**

Nous rappelons que les propriétaires immobiliers sont tenus de faire procéder à

**SÉANCE DU MARDI 9 OCTOBRE 2018  
LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE**

**PRÉAVIS MUNICIPAL NO 09/2018**  
Arrêté d'imposition 2019.  
**Par: 37 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

**PRÉAVIS MUNICIPAL NO 10/2018**  
Demande de crédit de CHF 24'074.70 pour participer à la prise en charge du déficit des pistes de ski du village, gérées par TéléDôle, pour la saison 2017-2018, tel qu'amendé.  
**Par: 25 voix pour, 10 voix contre, 2 abstentions**

**SÉANCE DU MARDI 4 DÉCEMBRE 2018  
LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE**

**PRÉAVIS MUNICIPAL NO 11/2018**  
Budget 2019.  
**Par: 38 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, 1 refusation**

**PROCHAINE SÉANCE  
DU CONSEIL COMMUNAL**

- Mardi 19 mars 2019;
- A 19:30 ou 20:00 selon l'ordre du jour.

l'enlèvement immédiat de la neige ou de la glace amoncelée sur le trottoir ou l'entrée de leur propriété privée. Il est strictement interdit de déverser la neige sur la voie publique.

**Entretien des toits**

Nous rappelons également que les propriétaires immobiliers sont tenus de faire procéder à l'enlèvement immédiat des glaçons qui se forment au bord des toits. Ces glaçons mettent en danger la sécurité des passants.

Pour le bien de la population, nous espérons que chacun se conformera de bonne grâce aux présentes prescriptions.

Laurent Mathez

**COMMUNAUTE CATHOLIQUE**

La Communauté catholique de St-Cergue, Arzier-Le Muids, La Cure souhaite vous présenter ce qu'elle a à vous offrir dans le lieu-même où vous habitez. Notre communauté, en lien avec l'Unité pastorale de Nyon-Terre Sainte, est à votre disposition pour partager les moments de joie (baptême, mariage) comme les moments plus difficiles (maladie, décès), convaincue que Dieu est présent, à chaque instant de notre vie. Il nous offre des lieux et des personnes pour grandir ensemble dans la foi.

Vous trouverez plus d'informations sur nos activités et services sur notre site [www.cath-vd.ch/cvd\\_parish/nyon/saint-cergue/](http://www.cath-vd.ch/cvd_parish/nyon/saint-cergue/).

Si vous souhaitez être informés de nos activités, n'hésitez pas à nous contacter.  
022 366 34 54  
[communaute.st-cergue@cath-vd.ch](mailto:communaute.st-cergue@cath-vd.ch)

**Le Conseil de la Communauté**

**ALLER À LA MESSE AVEC SON ENFANT**

Liturgie de la Parole, rencontres parents et enfants de 3 à 6 ans avec Béatrice Puton:

- 26 janvier 2019 à 17:00 dans la grande salle de l'ancienne poste;
- 23 mars 2019 à 17:00 dans la grande salle de l'ancienne poste;
- 25 mai 2019 à 17:00 dans la grande salle de l'ancienne poste.

Les rencontres, sans inscription, gratuites, ont lieu le samedi pendant une heure et sont suivies d'une messe à la chapelle de Saint-Cergue.

Béatrice Puton  
078 209 89 01  
[beatrice.puton@gmail.com](mailto:beatrice.puton@gmail.com)

Le Conseil de la Communauté

**CONTACTS UTILES**

**ADMINISTRATION COMMUNALE**

Place Sy-Vieuxville 1  
Case postale 103  
1264 Saint-Cergue  
T 022 360 11 46  
F 022 360 90 28  
[commune@st-cergue.ch](mailto:commune@st-cergue.ch)  
[www.st-cergue.ch](http://www.st-cergue.ch)

**Horaire:**

Lundi, mercredi, vendredi  
07:30-11:00  
Jeudi 14:00-19:00  
Mardi fermé  
• Fermé du vendredi 21 décembre à 11:00 au lundi 7 janvier à 07:30

**OFFICE DU TOURISME**

Place Sy-Vieuxville 3  
T 022 360 13 14  
**Horaire (HIVER):**  
Semaine  
08:30-12:00 / 13:30-16:30  
Fermé lundi hors des vacances scolaires

**BIBLIOTHÈQUE**

Chemin du Carroz-d'Amont 11  
T 022 360 14 51  
**Horaire:**  
Mercredi  
15:30-18:30  
Jeudi, vendredi  
10:00-12:00

**DÉCHÈTERIE (DÈS 2019)**

Route du Télésiège 1  
**Horaire (HIVER):**  
Mardi, mercredi, vendredi  
10:00-12:00 / 15:00-19:00  
Samedi  
09:00-12:00 / 14:00-18:00  
• Voir horaires de fin d'année dans l'article de la page 3



**LA TÊTE ET LES JAMBES NE S'USENT QUE SI ON NE S'EN SERT PAS**

Le comité du groupe d'aînés de la commune Vivre Vieux Vivre Mieux (VVM) met sur pied des moments de rencontre réguliers:

- Rendez-vous «jeux» tous les lundis de 14:00 à 16:00, comprenant une collation. Inscription souhaitée auprès d'Ursula Nyffeler 022 360 11 92. Une participation de 5 francs est demandée.
- Rencontres café tous les vendredis de 9:30 à 10:30, sans inscription. Ces activités ont lieu dans les locaux communaux de l'ancienne poste.
- Repas de midi sous forme de tables au bistrot, les mercredis 12 décembre et 9 janvier, 13 février, 13 mars. Une occasion de manger au restaurant en bonne compagnie. Renseignements et inscriptions auprès d'Erika Heeb 077 423 40 94

Le programme des activités/sorties 2019 a été envoyé à toutes les personnes en âge AVS, par l'intermédiaire de la commune que nous remercions. Pour rappel:

- Dimanche 27 janvier 2019: petit Nouvel-An organisé par le cercle des Tillots (association des Seniors de Genolier et environs) le groupe de Seniors de St-Cergue et Pro Senectute. Repas de midi et après-midi dansant. Apéritif, repas, danse et collation: 30 francs boissons comprises. Danse dès 14:00: 10 frs (collation et boissons comprises)
- Vendredi 22 février 2019: après-midi cinéma avec la projection du film «Les femmes du cinquième». Discussion et goûter à la fin de la projection qui aura lieu dans les locaux communaux de l'ancienne poste à 14:30.
- Jeudi 21 mars 2019: visite du musée Chaplin à Vevey. Repas à la brasserie du restaurant The Tramp sur le site du musée. Prix de l'entrée 23 francs, frais de transport et repas à charge des participants.
- Mardi 16 avril 2019: un après-midi pour visiter l'exposition de pipes, tabatières, diamants, bijoux précieuses à Saint-Claude. Entrée 6 euros et frais de transport à charge des participants.

Un groupe «marche» est ouvert à tous. Pour s'inscrire à une activité ou obtenir des renseignements, il suffit de contacter le comité.

**Vivre Vieux Vivre Mieux**

Case postale 30  
1264 Saint-Cergue  
079 686 61 48  
[vivreieuxvivremieux@gmail.com](mailto:vivreieuxvivremieux@gmail.com)

Danièle André



Photo: Commune de Saint-Cergue



Photo: Louis Pache, gendarme, années 1929-1930 (image gracieusement transmise par M. Gianni Ghiringhelli, archiviste des communes de St-Légier-La Chiésaz et Blonay)

**BILLET DU SYNDIC**

L'hiver pointe son bout du nez et nous sommes «presque» prêts à l'accueillir. Les fontaines de fleurs ont été remplacées par de magnifiques sapins de Noël communaux et une décoration lumineuse qui nous plonge dans l'atmosphère de la période de l'Avent.

La photo de couverture a été prise lors de l'hiver 1929-1930, elle nous rappelle le glorieux passé touristique de Saint-Cergue qui était une station réputée. On peut y voir une place du village très animée par les skieurs et le trafic des voitures géré par deux policiers de fière allure.

La municipalité met tout en œuvre pour garder le statut de station touristique de notre village à travers les efforts déployés pour maintenir et développer les infrastructures de loisirs telles que les pistes du village, la patinoire, le réseau de pistes de ski de fond, raquettes et promenade entre Saint-Cergue - La Givrine et La Cure.

Tous ces efforts se traduisent aussi dans les faits. Le village a gagné en attractivité et de nombreuses

familles et retraités sont ravis de venir habiter ce lieu vivant et dynamique de 2'600 habitants réputé pour la qualité de son cadre de vie.

Politiquement, la municipalité et les membres du conseil communal travaillent à améliorer les infrastructures destinées à tous et particulièrement aux enfants qui vont pouvoir bientôt bénéficier d'un bâtiment scolaire tout neuf, lumineux, spacieux et fonctionnel.

Un grand merci de la part de la municipalité à tous ceux qui par leur bénévolat, leur travail, leur participation, leurs idées ont contribué à animer et à faire fonctionner ce village cette année.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de Noël et une bonne et heureuse année 2019, plein de bonheur, de l'amour en pagaille, santé et prospérité... et pour ceux qui ont été sages, des cadeaux par milliers... dans les petits souliers!

La municipalité et le personnel communal vous souhaitent un bel hiver et de bonnes vacances. **Pierre Graber**



**MANIFESTATIONS**

- VEILLE DE NOËL**
- Lundi 24 décembre  
**SOUPE ET VIN CHAUD**
- Lundi 31 décembre  
**FILM DE MARC DÉCOSTERD ERWAN ET + SI AFFINITÉS**
- Vendredi 11 janvier  
**DÔLAPÔ**
- Jeudi 17 janvier  
**CONCERT CLASSIQUE INTERNATIONAL MENUHIN MUSIC ACADEMY**
- Dimanche 10 février  
**SOIRÉE KISS AND SKI**
- Jeudi 14 février  
**FESTIRAQUETTES**
- Samedi-dimanche 2-3 mars  
**FILM DE MARC DÉCOSTERD RETOURNE-TOI**
- Vendredi 8 mars  
**COURSE DE SNOWCROSS (MOTO-NEIGE)**
- Samedi 9 mars  
**COURSES POPULAIRES DE LA DÔLE**
- Samedi-dimanche 9-10 mars  
**VÉLOPÔDÔLE**
- Dimanche 17 mars

**PLUS D'INFORMATIONS SUR**  
[www.st-cergue.ch](http://www.st-cergue.ch)  
> **VIE SOCIALE**  
> **MANIFESTATIONS**

**Veille de Noël 24 décembre**

**La Cure**  
Le père Noël sera à la gare à 17h15.  
Vin chaud, thé ; petit cadeaux pour les enfants !

**St-Cergue**  
Le père Noël arrivera en train à 18h02.  
Nous l'accompagnerons vers la maison communale.  
Vin chaud, thé ; petit cadeaux pour les enfants !

Illustration: Françoise Samuel

## APERÇU DES ACTIVITÉS

### LE COIN SCOLAIRE



Photo: 6H école de Basse-Ruche

#### LA RAISINÉE

La raisinée est faite de pommes ou de poires ou parfois de raisin. Elle est aussi appelée la cougnarde, Biresaasa ou vin cuit (à Fribourg). Ce n'est pourtant pas du vin. La raisinée se mange sur du pain, des crêpes ou en pâtisserie.

#### Histoire de la raisinée

A l'époque, on utilisait la raisinée pour conserver les fruits et on l'utilisait pour remplacer le sucre. Jusqu'au 19ème siècle, le sucre était un condiment rare qui était vendu en pharmacie. Il était considéré comme un produit de luxe, seuls les notables ou quelques malades s'en régalaient.

#### Proposition de préparation

- placer une pièce de CHF 5.- au fond du chaudron;
- mettre du jus de pomme et de poire dans un chaudron;
- faire cuire environ 24 heures;
- mélanger 2 fois par heure;
- la préparation est prête lorsque la pièce de CHF 5.- vibre;
- finalement mettre la raisinée liquide dans des bouteilles;
- la laisser reposer pour qu'elle s'épaississe.

Quentin L., Boris J. et Téo D



Photo: 6H école de Basse-Ruche

#### LES MANGAS

Les mangas sont des bandes dessinées japonaises. Ils sont généralement en noir et blanc. Ils ont été inventés par le caricaturiste Katsushika Hokusai (1760-1849). La personne qui réalise les mangas est appelée «mangaka». «Manga» signifie «dessin incomplet». Les mangas ont toujours plusieurs volumes. Les personnages sont dessinés avec de grands yeux, des visages fins et surtout avec beaucoup de détails. La couverture des livres est toujours en couleurs.

#### Informations pratiques

- ces livres se lisent de droite à gauche (de la fin au début);
- ils se lisent de haut en bas selon l'exemple donné ci-dessous.

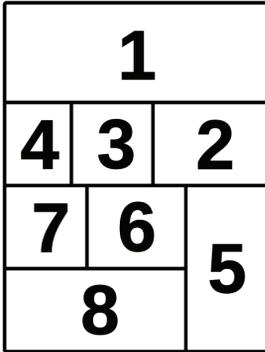


Illustration: Wikipedia

En Suisse, il existe un événement autour des mangas. Il s'agit de Polymanga. Le prochain événement de Polymanga aura lieu à Montreux du 30 mars au 2 avril 2019.

Ryan M., Saya T. et Henrique D

#### PISTES DE SKI DE SAINT-CERGUE

##### Village

Bientôt l'ouverture des pistes! Il existe 2 pistes principales, une nouvelle piste de liaison et une piste pour débutants, au centre de St-Cergue. Elles sont idéales pour skier quelques heures et sont proches de tout. Pour les personnes qui souhaitent skier le soir et profiter d'une bonne fondue, il existe un forfait ski-fondue pour CHF 33.-.

Pour ceux qui ne skieraient pas, il leur est possible de patiner aux pieds des pistes sur la jolie petite patinoire ou de faire une randonnée en raquettes, voire même du ski de fond.

##### La Dôle

Elle se trouve à 1'677 m d'altitude. Cette

Quentin M., Mathis P. et Malcolin B



Photo: 6H école de Basse-Ruche

station est composée de 3 télésièges et 18 remontées mécaniques sur une vingtaine de kilomètres. Tout y est pour profiter: départ des pistes de ski et de ski de fond, départ des sentiers raquettes, espace luge, restauration, parking gratuit, etc... Les pistes sont aussi accessibles grâce aux trains et à la navette.



Photo: Nyon Région Tourisme

#### Basse-Ruche

Il y a 2 télésièges et 3 pistes qui sont ouverts de 09:00 à 17:00 le mercredi, samedi et dimanche, ainsi que tous les jours durant les vacances scolaires des cantons de Vaud et Genève. Il y a la possibilité d'apprendre à skier avec un moniteur.

Les pistes seront ouvertes dès qu'il y aura assez de neige. Ce sera annoncé sur la page d'accueil du site. Il est aussi possible de faire de l'airboard, de la tyrolienne ainsi que de la marche en raquettes.

Quentin M., Mathis P. et Malcolin B

#### MARCHÉ DE NOËL

Lors du marché de Noël de Saint-Cergue, nous avons fait le tour de quelques producteurs locaux qui nous ont marqués.

Nous avons découvert les cheminées dorées fabriquées par Simona Bobriuc. Dessert typique de la cuisine hongroise à la texture semi-briochée dont la pâte est parfumée délicatement à la fleur d'orange et aux épices comme la cannelle. Le petit plus de ce gâteau qui a beaucoup de succès? C'est la pâte briochée et fondante. Vous pouvez retrouver ces superbes pâtisseries dans sa boutique à Prangins.

Quand nous sommes allés au marché de Noël, nous avons eu la chance de goûter le miel de forêt récolté par Pierre-Alain Kurth. Ce miel vient du Clos des sapins à Saint-Cergue.

Nous avons aussi vu de la charcuterie. Elle provient de Genolier. La famille Bolay a de beaux et de très bons produits. Ils ont aussi de la viande, de la terrine et du foie gras.

Célia B., Clara A. et Kenan L



Photo: Simona Bobriuc

## APERÇU DES ACTIVITÉS

#### DÉCHÈTERIE COMMUNALE

Dès le 1er janvier 2019, plusieurs changements seront mis en application à la déchèterie communale. Tout d'abord, c'est l'horaire d'ouverture qui va être modifié, puisque le lundi sera dorénavant fermé et remplacé par le mardi. Voici donc le nouvel horaire d'ouverture pour l'année 2019:

##### HIVER

**mardi - mercredi - vendredi**

**10:00 à 12:00 et 15:00 à 18:00**

**samedi**

**09:00 à 12:00 et 14:00 à 18:00**

##### ÉTÉ

**mardi - mercredi - vendredi**

**10:00 à 12:00 et 15:00 à 19:00**

**samedi**

**09:00 à 12:00 et 14:00 à 18:00**

D'autre part, nous vous communiquons les horaires de fin d'année de la déchèterie:

• lundi 24 décembre ouverture de 09:00 à 12:00;

• mardi 25 décembre fermé;

• mercredi 26 décembre ouverture normale;

• lundi 31 décembre ouverture de 09:00 à 12:00;

• mardi 1er janvier fermé;

• mercredi 2 janvier fermé;

• jeudi 3 janvier ouverture de 10:00 à 12:00 et 15:00 à 18:00;

• vendredi 4 janvier ouverture normale.

Une nouveauté en 2019: la déchèterie devient un centre agréé de collecte pour le matériel SENS, c'est-à-dire que vous pourrez y déposer les frigos, cuisinières et autres appareils ménagers. Une condition toutefois, il faut que ces appareils soient vidés et relativement propres. Vous trouverez les autres types d'appareils acceptés sur le site internet de SENS, <https://www.erecycling.ch>.

Pour 2019, nous pouvons maintenir la taxe forfaitaire déchets à son prix ini-

tial, ceci grâce au travail de maîtrise des coûts (recherche des filières de traitements agréées offrant des conditions compétitives et remise en soumission des transports).

Le résultat du taux de recyclage des déchets est assez satisfaisant puisqu'il a atteint à fin 2017 un peu plus de 72%, ce qui est dans la moyenne supérieure des communes vaudoises. Il est toutefois sensiblement inférieur à l'année précédente (voir graphique). Il faut donc rester vigilant en triant correctement les déchets, afin de maintenir un taux de recyclage aux alentours de 73%. Ceci permettra non seulement de maîtriser les incidences financières sur la taxe forfaitaire, mais également de montrer notre respect au magnifique environnement de notre région.

Gérald Chollet

#### DEUXIÈME SAISON DE LA PATINOIRE

Les jours sont courts, les températures sont basses: Notre patinoire a pu rouvrir le 11 novembre. Le matin c'était la pluie, mais l'après-midi jeunes et moins jeunes ont pu s'élaner sur une glace toute neuve! En raison de la météo instable, la fête qui avait été prévue pour l'ouverture a dû être reportée au 24 novembre. Du coup, l'équipe de la patinoire a joint ses forces à celle de l'équipe du marché de Noël pour offrir une journée inoubliable aux habitants et visiteurs, grâce à des activités complémentaires. Cette année, Maël Deluz est devenu maître de la glace, et grâce à lui, une atmosphère gaie et familiale s'installe à la patinoire. Au cours de la journée, de nombreux enfants et quelques adultes se sont exercés sur la glace, certains en goutant simplement au plaisir de se sentir en équilibre précaire ou stable sur leurs lames, et d'autres en rendant cet exercice plus difficile en slalomant entre les balises et sous les portillons que Maël et son équipe avaient mis à disposition. En parlant d'équipe: plusieurs



Photo: Françoise Samuel

bénévoles donnent du temps et de l'énergie au bon fonctionnement de la patinoire. Certains tiennent la caisse, d'autres aident à entretenir la glace. La municipalité tient à les remercier chaleureusement pour leur contribution! La patinoire ouvrira les mercredis après-midis (13:00-16:45), les jeudis, vendredis et samedis soirs (18:00-21:30), et le week-end pendant la journée (09:30-16:45). De plus, nous avons établi un horaire supplémentaire réservé aux intéressés du hockey: les mercredis 17:00-18:00, ce sera le hockey pour enfants, et 19:00-21:00 le hockey pour adultes. Pour être au courant de ce qui se passe à la patinoire, nous recommandons de nous suivre sur la nouvelle page Facebook «Patinoire de St-Cergue». Les habitants de la commune bénéficient d'un tarif préférentiel (CHF 3.- pour les adultes; CHF 2.- pour les enfants). Muni d'une photo, venez chercher votre carte «habitant» (gratuite) au guichet de la commune. Pour toute question, vous pouvez nous écrire à: [patinoire@st-cergue.ch](mailto:patinoire@st-cergue.ch).

Françoise Samuel

#### PISTES DE SKI DU VILLAGE

Nous espérons avoir de la neige pour skier sur nos pistes du village après Noël! Pendant les vacances, les pistes ouvriront tous les jours de 09:30 à 16:45, et les jeudis, vendredis et samedis soirs de 18:00 à 21:30. En dehors des vacances, les ouvertures en journée seront limitées aux mercredis de 13:00 à 16:45 et le week-end de 09:30 à 16:45, plus les 3 soirées, tel que mentionnées dans l'horaire des vacances.

Les prix des forfaits saisonniers ont été revus à la baisse. Pour les adultes, le forfait coûte CHF 170.- et pour les enfants et les seniors, le tarif est de CHF 90.-. Pour les détails de tous les tarifs, nous vous proposons de visiter la page «Sport/Tourisme - Ski alpin» du site internet de la commune de St-Cergue.

La commune et ses partenaires - Télé-Dôle, Ecole Suisse de Ski La Dôle, Région de Nyon, Nyon Région Tourisme - organiseront au cours de la saison plusieurs événements, qui, nous l'espérons, éveilleront l'intérêt des visiteurs extérieurs et des habitants de la commune. De manière générale, nous espérons que les St-Cerguois marqueront leur attachement aux pistes du village en venant skier fréquemment. A l'heure où certaines stations ferment leurs installations, l'engagement de la population en faveur des pistes peut éloigner cette menace.

Françoise Samuel

#### LETTRES ANONYMES

La municipalité reçoit régulièrement des lettres anonymes. Celles-ci vont directement à la poubelle, car, évidemment, comment y répondre? Pour les cas les plus sévères, ces lettres sont remises à la police. Alors, ayez le courage de vos opinions, nous sommes en démocratie et devons assumer nos opinions. La municipalité garantit que toute la confidentialité sera respectée.

La municipalité

## CENTENAIRE

#### 100 ANS DE MARCEL BICHEL

Marcel Bichsel est né le 29 août 1918! Nous avons eu le grand plaisir de fêter son centième anniversaire, en présence de sa femme Lilly, de sa fille Marie-Louise, de nombreux amis, du préfet Jean-Pierre Deriaz et de notre syndic Pierre Graber. Nombreux sont les St-Cerguois qui connaissent Marcel, car après être arrivé de Genève et avoir fait construire un chalet aux Pralies, il est devenu municipal et a pris en charge les finances, les routes, les pompiers, et les constructions. Ainsi il a œuvré au développement de St-Cergue, notamment en contribuant à la création des remontées mécaniques.

Il y a encore un an en arrière, Marcel n'hésitait pas à peller la neige pour dégager les accès à son chalet des Pralies. Il nous montre que c'est une bonne recette pour rester en pleine forme, de corps et d'esprit. Maintenant, Marcel réside en maison de retraite, à Gland. Nous lui souhaitons, à lui et à sa femme, de belles années à venir!

Françoise Samuel



Photo: Françoise Samuel

#### RECENSEMENT DES CHIENS

En exécution de l'arrêté du Conseil d'Etat du 20 décembre 1978, la municipalité de Saint-Cergue invite tous les propriétaires ou détenteurs de chiens acquis ou reçus en 2018 à en faire la déclaration écrite au contrôle des habitants au moyen du formulaire d'inscription disponible à l'administration communale ou sur notre site web [www.st-cergue.ch](http://www.st-cergue.ch), rubrique Vie pratique > Contrôle des habitants > Formalités, d'ici au 31 janvier 2019.

Les contrevenants aux dispositions du règlement sont passibles d'une amende de CHF 100.-, sans préjudice de l'impôt dû.

Les propriétaires sont également tenus d'annoncer les chiens décédés, vendus ou donnés au cours de l'année 2018. Toute acquisition d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans les 15 jours par le propriétaire.

**Règlement concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens (RICC) du 6 juillet 1995 AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS**

Nous demandons aux propriétaires de chiens de ramasser, au moyen des sachets mis à disposition par la commune, les excréments de leur(s) compagnon(s) à quatre pattes.

De plus, nous rappelons qu'il est interdit de laisser son chien seul sans laisse sur la voie publique. **Règlement communal de police du 11 janvier 1995 (articles 28 à 36)**

#### PARKING DU PLAT D'ARZIER

Cet automne n'était pas une grande année à champignons, en revanche multitude de dépôts de tuiles, camping-cars, troncs de bois ont fait leur apparition sur le parking du plat d'Arzier. L'ensemble de ces matériaux rendent la tâche difficile pour le service de déneigement. Pour cette raison, nous demandons aux divers propriétaires concernés d'évacuer leurs biens rapidement. Ainsi nous pourrions débarrasser une quantité de neige plus grande, et plus de personnes pourront profiter de ces places de parking. Nous vous rappelons que la durée de stationnement autorisée est de 7 jours au maximum.

Une étude sera menée en 2019 afin de rendre ces places de parking plus confortables et de boucler la continuité du cheminement piétonnier du chemin de la Prangine jusqu'au centre du village en passant par le trottoir des Clairvaux et des Seytines en cours de réalisation.

Laurent Mathez

#### POLICE DES CONSTRUCTIONS

La municipalité profite de ce journal de fin d'année pour informer les nouveaux habitants et rappeler à chacun les obligations de se conformer et de respecter le règlement communal de la police des constructions et de la LATC. Il est indispensable d'établir une

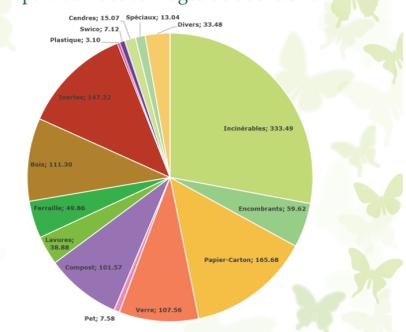
demande d'autorisation à la municipalité pour tous types de travaux que vous aimeriez entreprendre sur votre ou sur vos biens, intérieurs ou extérieurs. Toutes les informations se trouvent sur le site de la commune en suivant le lien <https://www.st-cergue.ch/index.php/vie-pratique/reglements>. De plus et afin de profiter de cet article, la municipalité a remarqué lors de la tournée pour l'obtention des permis d'habiter qu'un nombre de bâtiments, voire de dépendances, ne sont pas cadastrés. Nous demandons à chacun des propriétaires concernés de se mettre en règle dans les plus brefs délais, faute de quoi il pourrait être demandé la démolition du bien incriminé.

Dominique Gafner

#### GARE AU GEL DES CONDUITES D'EAU

Chers propriétaires et chers locataires, l'hiver est arrivé dernièrement. Il y a vraiment lieu, maintenant, de contrôler et de protéger l'alimentation en eau potable de votre habitation contre le gel. En effet, pour les résidences principales une attention particulière doit être portée à bien fermer les fenêtres des sous-sols et de maintenir une température constante afin d'éviter ces désagréments. Quant aux résidences secondaires, fermées en hiver, les recommandations restent identiques si il n'y pas la possibilité de les mettre totale-

#### Répartition des tonnages de déchets 2017



Françoise Samuel